

Discours du Sous-Directeur général pour la culture de l'UNESCO, Ernesto Ottone R.

Ouverture de la Conférence des Parties à la Convention de 2005 sur la
protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

5 Juin 2019, UNESCO

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez moi de vous souhaiter à tous, au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, la bienvenue à cette septième Conférence des Parties à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Comme vous le savez, ce rendez-vous constitue un moment important dans la vie de la Convention. Il est l'occasion de mesurer le chemin parcouru, d'examiner les défis rencontrés et de tracer un horizon d'action commun.

Cet horizon, nous le savons, se lit aujourd'hui à l'aune de **l'Agenda 2030 pour le développement durable**, qui irrigue toute l'action du Secteur de la culture.

Or, la Convention de 2005 est aujourd'hui reconnue comme un **cadre clé de référence** pour en promouvoir les principaux objectifs.

Les nombreux débats publics organisés dans plus de 25 pays depuis 2 ans, autour des recommandations du Rapport Mondial « Re|Penser les politiques culturelles », peuvent en témoigner.

En Indonésie, comme au Ghana, les gouvernements revoient aujourd'hui leurs politiques culturelles en s'inspirant du rapport mondial et du cadre de référence de la Convention.

A Maurice comme au Costa Rica, les gouvernements s'en inspirent pour adapter et moderniser leurs législations sur le statut de l'artiste, en lien direct avec l'objectif 8 sur « le travail décent et la croissance économique ».

Au Maroc pour le secteur de la musique, ou en Ethiopie pour le secteur du film, la Convention est un outil utile et efficace pour repenser l'émergence de filières inclusives et cohérentes, un sujet au cœur de l'objectif 10 sur « les inégalités réduites ».

Prenons un autre exemple : l'objectif 5 sur l'égalité des genres. Là encore, la Convention est aujourd'hui reconnue comme un cadre d'action de première importance.

Le Président de cette Conférence, M. le ministre de la Culture du Burkina Faso, se souviendra de la table ronde de haut niveau à laquelle il a lui-même participé sur le thème « 50/50 pour les femmes », pendant le Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (FESPACO) en février dernier.

Ce fut là une occasion exceptionnelle de rappeler combien les politiques placées au service du développement peuvent et doivent rehausser le rôle et la place des femmes, en tant que créatrices de biens culturels.

Soutenir la mise en place de **systèmes de gouvernance durable** suppose une certaine assise juridique et institutionnelle. C'est l'un des points fondamentaux de l'Agenda 2010, notamment de son Objectif 16 « Paix, justice et institutions efficaces ».

Là aussi, la Convention apparait comme un cadre d'action approprié. C'est tout le sens de l'appel ouvert à projet lancé en décembre dernier avec l'Union européenne pour aider 12 pays à renforcer encore davantage leurs cadres réglementaires, afin de faciliter l'émergence de secteurs créatifs solides et viables. Aussi suis-je très heureux de vous annoncer que deux premiers pays, le Zimbabwe et la Géorgie, ont été sélectionnés la semaine dernière. Une réunion d'information aura lieu jeudi à 14h pour donner de plus amples détails sur cette initiative.

Ce ne sont là que quelques exemples, mais ensemble, ils montrent la cohérence d'une action toute entière tournée vers la remise des secteurs créatifs au centre des politiques de développement durable.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce soutien nécessaire à la créativité est aujourd'hui une priorité des agences et des banques publiques de développement dans la plupart des continents.

Il est très encourageant de noter que cette inflexion se marque par une **confiance renouvelée des donateurs et des bailleurs de fonds**, qui appuient de façon résolue l'action du Secrétariat de la Convention de 2005.

Outre l'Union européenne, je pense notamment à la Suède et la Norvège, qui ont augmenté de façon très significative le montant financier de leur soutien dans le domaine clé du suivi des réformes politiques ; ou à la République de Corée, qui continue d'appuyer des projets opérationnels de soutien aux industries culturelles et met à disposition un haut cadre du ministère de la culture; je pense également au Japon, qui pour la première fois, alors même qu'il n'a pas encore ratifié la Convention, soutient des projets opérationnels d'envergure dans le secteur du film et finance le poste d'une experte associée; ainsi qu'à l'Espagne qui, de nouveau, apporte son soutien à des mécanismes de coopération régionale dans le secteur du livre en Amérique latine.

Ces donateurs sont nos partenaires. Avec eux, nous sommes aujourd'hui en mesure d'apporter une expertise et un type d'assistance uniques au sein du système des Nations Unies.

Au-delà, je voudrais rappeler que nombre d'entre vous, au cours des deux dernières années, ont continué de verser des contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). Vous étiez 38 en 2018 à verser des contributions volontaires et 21 depuis le début de l'année 2019.

Cette augmentation, en légère hausse, est un message fort : la coopération au service du développement n'est pas seulement bilatérale, elle passe également par le multilatéralisme.

Grâce au FIDC, 15 projets ont pu être financés sur les deux dernières années. Parmi ces 15 projets, quatre Parties ont bénéficié de l'assistance pour la première fois: l'Albanie, Antigua et Barbuda, la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda.

Certains projets, comme la « stratégie commune en faveur des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la culture et de la création » au Rwanda, ouvrent des pistes d'action inédites.

Nous célébrerons l'année prochaine les 10 ans d'existence du FIDC. D'ici là, je forme l'espoir que le niveau de contribution volontaire continuera d'augmenter de façon significative, afin que nous puissions répondre aux besoins des créateurs dans les pays en développement.

Excelencias,
Señoras y señores,

Acabo de mencionar una serie de acontecimientos alentadores. Pero también debo destacar los **importantes retos** a los que nos enfrentamos, y que estarán en el centro de sus debates. Mencionaré dos de los principales.

En primer lugar, por supuesto, **el entorno digital**.

Los trabajos desarrollados durante varios años sobre este tema condujeron a la adopción de las orientaciones prácticas para la aplicación de la Convención en el entorno digital en junio de 2017.

La hoja de ruta abierta para la aplicación de estas Orientaciones, que se les presenta, es una ilustración perfecta de nuestro compromiso para dar respuesta a los retos planteados: los retos éticos de la inteligencia artificial, el impacto de los algoritmos en el acceso y la descubribilidad de los contenidos culturales locales, las consecuencias de la tecnología digital en los derechos de autor y la remuneración justa de los artistas, la transparencia y la accesibilidad de los datos, etc.

No me cabe duda de que ustedes podrán utilizar esta hoja de ruta y su registro de buenas prácticas como base para desarrollar un ambicioso programa de trabajo.

El segundo desafío es el **papel de la sociedad civil** en la gobernanza de la cultura.

Se trata de un reto decisivo para la Secretaría, que ha hecho de la participación activa de la sociedad civil en las políticas de apoyo a la creatividad y en la elaboración de los informes periódicos sobre la aplicación de la Convención una prioridad para su acción. Este es el principal desafío de la iniciativa "Repensar las políticas culturales", que actualmente se está llevando a cabo en 16 países con el apoyo financiero de Suecia.

Ustedes tendrán la oportunidad de leer el contenido de los informes de la sociedad civil sobre la aplicación de la Convención, así como las recomendaciones de la segunda edición del Foro de Organizaciones de la sociedad civil celebrado ayer.

Esta es la ocasión para agradecer a todos los que amablemente se han asociado, de forma voluntaria, a este foro.

Este compromiso ejemplar es admirable. Será esencial que las Partes apoyen firmemente la participación de la sociedad civil en las próximas reuniones estatutarias de la Convención, a fin de mantener un alto nivel de diálogo e interacción.

Excelencias,
Señoras y señores,

Las futuras actividades del Comité presentadas para su aprobación tienen por objeto dar respuesta a las diversas cuestiones y desafíos planteados esta mañana.

Los programas de **asistencia técnica y de fortalecimiento de capacidades** para ayudar a los países a revisar sus políticas y su legislación son una primera respuesta. En este sentido, constato que la iniciativa lanzada con la Unión Europea incorpora una nueva dimensión de la cooperación Sur-Sur, que podría inspirar provechosamente sus debates.

Las actividades de **formación y sensibilización** son una segunda respuesta. La Secretaría, con el apoyo de Noruega, ha realizado importantes progresos en una serie de nuevos temas, como la libertad artística, la movilidad de los artistas o el uso del trato preferente en los acuerdos comerciales en beneficio de los países en desarrollo. Me complace observar que estos temas estarán en el centro de los debates "Crear 2030" del viernes.

Las **acciones más operacionales**, centradas en un sector o en una industria, son igualmente importantes. Continuaremos este diálogo con los donantes bilaterales. Este es también el reto que plantea el aumento deseado de las contribuciones financieras al FIDC.

Por último, es esencial mantener un **alto nivel de experiencia** en el análisis, la recopilación de datos y la investigación. Tomo nota de que el informe mundial "Repensar las políticas culturales" es ahora una publicación emblemática de la UNESCO, que ofrece una oportunidad tanto para estimular el debate público como para inspirar políticas innovadoras. Además de nuestra plataforma de análisis de políticas en línea, tendremos que mantener altos estándares para satisfacer las expectativas de la comunidad internacional.

Excelencias, damas y caballeros,

Estas son algunas de las consideraciones que quería compartir con ustedes como preludio de nuestro trabajo, que espero que sea enriquecedor y fructífero.

Gracias por su amable atención.